COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION ECRITE DU BUREAU

EN DATE DU 23 DECEMBRE 2022

206ème REUNION / CONSULTATION ECRITE

M. CAPS, président du conseil d'administration, a décidé de consulter par écrit le Bureau le 23 décembre 2022 pour proposer :

> « L'établissement a été saisi d'une demande de la communauté d'agglomération Portes de France Thionville de cession à brève échéance d'un tènement foncier porté pour son compte dans le cadre d'une convention foncière conclue en 2015. Les dispositions conventionnelles prévoient que soient répercutées dans le prix de cession l'ensemble des dépenses supportées par l'établissement au cours de sa mission.
>
> La communauté d'agglomération conteste aujourd'hui les dépenses de gestion et notamment de gardiennage, estimant ne pas en avoir été suffisamment informée.
>
> Afin de ne pas retarder la cession et fragiliser le projet économique, il est proposé en urgence de scinder le dossier pour écarter dans un premier temps de la cession les dépenses de gardiennage en litige. Une discussion devra ensuite être conduite avec la communauté d'agglomération pour régler les modalités de prise en charge des dépenses de gardiennage effectivement supportées par l'EPFGE.
>
> Pour permettre aux cessions de l'EPFGE à la communauté d'agglomération puis de celle-ci au prospect d'intervenir dès début en 2023, en application des dispositions de notre règlement intérieur institutionnel, j'ai décidé la mise en place de la présente consultation écrite pour autoriser le Directeur général à agir comme exposé ci-dessus. »

La consultation écrite, contenant le courrier de consultation et le rapport préparé par le Directeur général, a été adressée par message électronique par M. TOUBOL, Directeur Général, aux administrateurs titulaires ainsi qu'à leurs suppléants, le 23 décembre 2022. En cas de double vote au sein d'un même binôme titulaire/suppléant, seul celui du titulaire est pris en considération.

Les administrateurs ont ainsi été invités à se prononcer sur le dossier, conformément aux modalités de l'article 13 du règlement intérieur institutionnel. Les réponses aux votes, accompagnées d'éventuelles remarques et questions, étaient attendues au plus tard pour le 05 janvier 2023. Toutefois, afin de ne pas retarder la transmission des délibérations en préfecture, il était précisé que lorsque 7 administrateurs se seraient exprimés, et sous réserve d'un nombre suffisant d'avis favorables, les délibérations seraient considérées comme adoptées et transmises immédiatement en préfecture.

Le bilan de cette consultation écrite fait l'objet du présent procès-verbal dont l'approbation est prévue lors de la réunion du Bureau la plus proche en date, en l'occurrence le 08 février 2023.

Résultat de la consultation :

- 08 administrateurs ont participé au vote
- 08 votes « pour » :

  M. CAPS, Mme ZIROVNIK, M. PERRIN, M. KLING, M. GOUTH, M. HERBILLON, M. MIELLE, M. MAZOYER

La délibération B22/116 est adoptée avec 08 voix pour.

Elle a été envoyée pour approbation en Préfecture de Région le 06 janvier2023 dans la mesure où à cette date 08 votes « pour » avaient déjà été obtenus.

Elle a été approuvée le 13/01/2023 par Madame la Préfète de la région Grand-Est.

Le Directeur Général de l'EPFGE,	Le Président du conseil d'administration,
Alain TOUBOL	Antony CAPS

Le tableau ci-après présente les réponses reçues.

	TITULAIRES		DATE VOTE
ETAT	Karine DAL CANTON		
	Antony CAPS	**POUR**	**25/12/2022**
	André CORZANI		
Conseil départemental 57	Rachel ZIROVNIK	**POUR**	**04/01/2023**
Conseil départemental 55	Stéphane PERRIN	**POUR**	**23/12/2022**
Métropole du Grand Nancy	Bertrand KLING	**POUR**	**24/12/2022**
Metz Métropole	Cédric GOUTH	**POUR**	**04/01/2023**
CA Ardenne Métropole	Didier HERBILLON	**POUR**	**25/12/2022**
CA Epinal	Christelle PAILLARD		
AMF10	Eric VUILLEMIN		
AMF52	Patrick MIELLE	**POUR**	**23/12/2022**

SUPPLEANTS		DATE VOTE
David MAZOYER	**POUR**	**27/12/2022**
Sylvain MARIETTE		
Bruno TROMBINI		
Armel CHABANE		
Rémy BOUR		
Isabelle LUCAS		
Laurent DAP		
Ghislain DEBAIFFE		
Gilles DUBOIS		
Philippe BORDE		
Anne CARDINAL		